



Schéma Directeur des Mobilités Douces IBOS

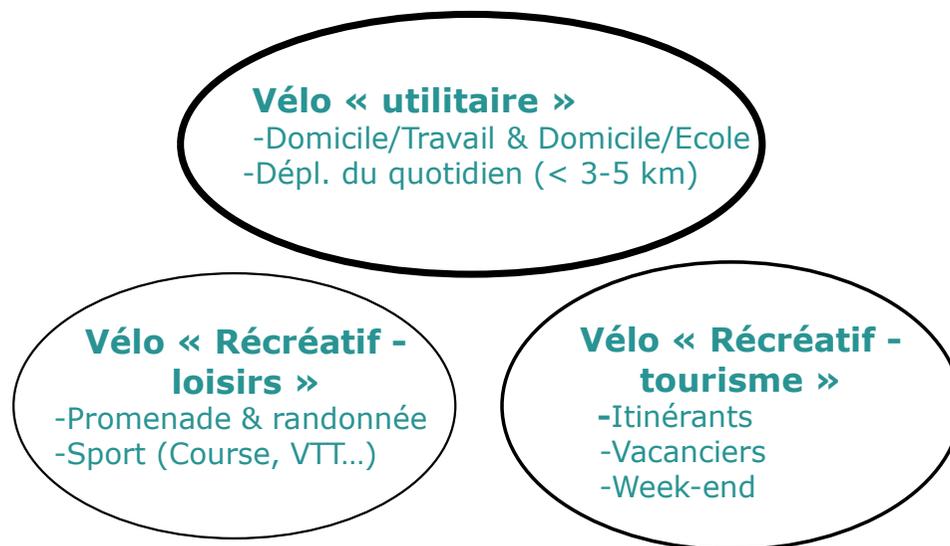


Réunion publique - 31 mai 2023



Préambule

Vélo : De quoi parlons-nous ?





Préambule

Les évolutions de la pratique du vélo en France

- **Entre les années 1970 et les années 2000**, le vélo est passé du statut de mode de déplacement à celui, en premier lieu, à activité de loisir ou de pratique sportive. **Sa part globale dans les déplacements est passée de 10% en 1980 à 2% en 2000.**
- **Depuis les années 2000**, l'usage du vélo connaît un regain d'intérêt, mais sa part globale dans les déplacements reste très faible, environ 3 % à l'échelle nationale. **Elle positionne la France au 25^e rang dans l'Union Européenne où l'usage du vélo dépasse les 7 %.**
- **Depuis les années 2010**, on observe malgré tout une accélération de la tendance et de nouveaux usages notamment avec l'émergence de la mobilité électrique (VAE, NVEI...)



Préambule

Un contexte national favorable au développement des mobilités actives

- **Evolution du code de la route** → Zone de rencontre 2008, PAMA Cérema - 2015, Passage au 80 km/h – 2018... et bientôt un statut du piéton, un code de la rue ...
- **Evolution législatives** → LTECV – 2015, LOM et Plan national Vélo – 2018), Plan de relance 2021 ;
- **Développement des NVEI ou EDPM (VAE, trottinettes, gyroroue...)** → Clarification de la législation, vitesse limitée à 25 km/h avec l'obligation de rouler sur la chaussée (LOM)
- **Développement du télétravail** → baisses de 5 -15 % observées sur certains axes routiers en France depuis la crise sanitaire.
- **Conjoncture – Hausse des prix des carburants** → Favorise la réflexion par rapport à l'usage de la voiture au quotidien



Préambule

Un contexte national favorable au développement des mobilités actives





Objectifs généraux d'un Schéma Directeur des mobilités douces



Développer l'usage des modes actifs et favoriser une **pratique utilitaire** / du quotidien :

Déplacements domicile-travail / domicile-école / achats, ...

Permettre au vélo de devenir une **alternative fiable et efficace à la voiture** individuelle en créant des itinéraires cyclables :

Sécurisés / Continus / Directs

en s'appuyant sur l'infrastructure déjà existante et la création de nouveaux tronçons

Définir une armature cyclable et pédestre :

En créant des liaisons cyclables permettant de rejoindre les différents pôles générateurs de la commune.

Zone d'emplois / établissement scolaires / commerces / équipements culturels et sportifs, ...

Développer l'offre de services nécessaires autour de la pratique cyclable :

Stationnements vélo / jalonnement / équipements / mobiliers, entretien / Réparation / Apprentissage - formation ...

Prévoir des actions de communication / sensibilisation et de promotion des modes actifs



Déroulement de l'étude

Les moments clés

- Diagnostic partagé « en pédalant » avec élus, techniciens et usagers réguliers le 31 mai 2022
- Observations et mesures réalisées sur le terrain en mai-juin 2022
- Enquête en ligne ouverte du 10 juin et le 5 juillet 2022 (auprès des habitants et usagers)
- 2 ateliers d'échanges et de réflexions avec des usagers 6 juillet et 19 octobre 2022

- Réalisation Diagnostic-scénarii- programme d'actions entre septembre et décembre 2022

- Validation de l'étude par le Comité de Pilotage le 19 janvier 2023
- Validation en bureau municipal le 23 février 2023
- Réunion publique de présentation le 31 mai



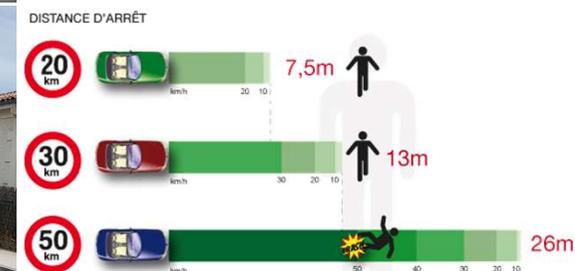
Le maillage cyclo-pédestre

Préconisations d'aménagements et phasage



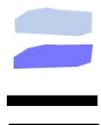
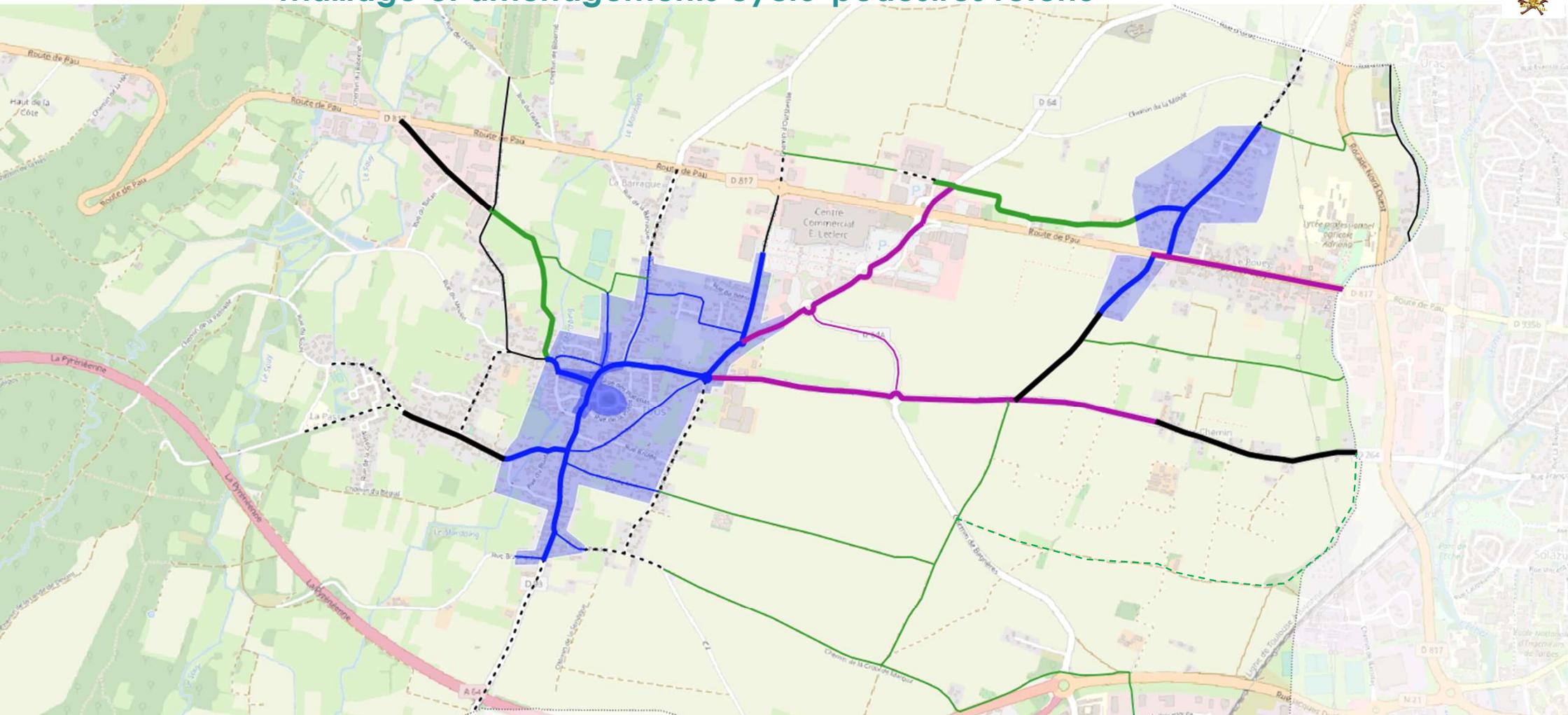
Rappels des préconisations nationales (CEREMA)

|  V85 VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE |  TRAFIC MOTORISÉ EN UNITÉS DE VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS) | DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)  | | |
|--|---|--|--|--|
| | | RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR) | RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR) | RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFIC >2 000 CYCLISTES/JOUR) |
| 30 KM/H OU MOINS | < 2000 | Trafic mixte | Vélorue ou trafic mixte | Vélorue ou piste cyclable |
| | 2000 À 4000 | | Bande cyclable ou trafic mixte | |
| | > 4000 | Piste ou bande cyclable | | Piste cyclable |
| 50 KM/H | < 1500 | Trafic mixte | | |
| | 1500 À 6000 | Piste ou bande cyclable | | |
| | > 6000 | Piste cyclable | | |
| 70/80 KM/H | < 1000 | Trafic mixte | Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite | Piste cyclable |
| | 1000 À 4000 | Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite | Piste cyclable ou voie verte | |



temps de réaction de 1 sec., freinage d'urgence, route sèche, voiture en parfait état

Maillage et aménagements cyclo-pédestres retenu



Zone 30 (30 km/h) (Zone de Circulation Apaisée)
 Zone de Rencontre (20 km/h) (Zone de Circulation Apaisée)
 Réseau structurant
 Réseau secondaire (Liaisons et connexions)

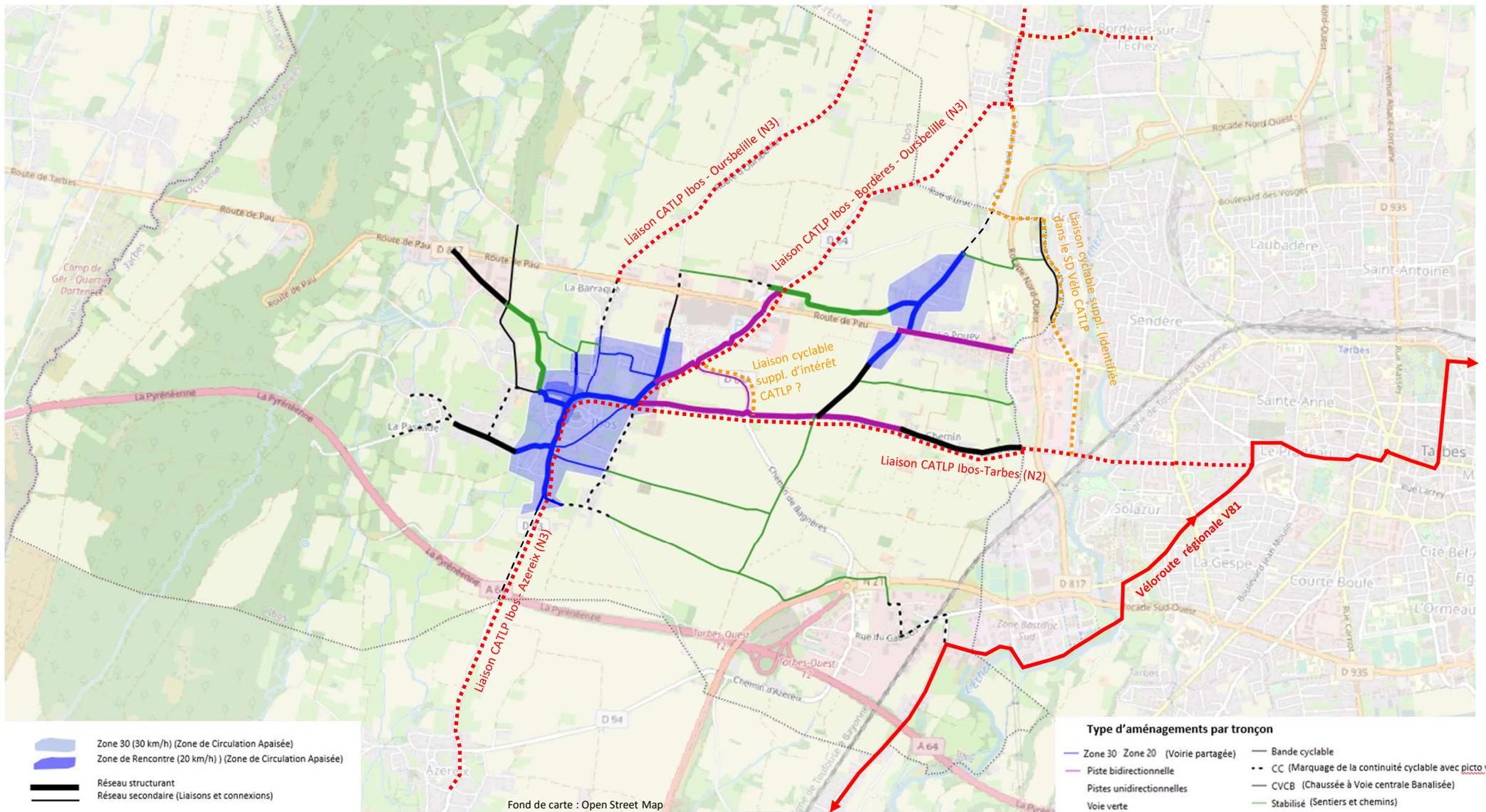
Type d'aménagements par tronçon

Zone 30 Zone 20 (Voie partagée)
 Piste bidirectionnelle
 Pistes unidirectionnelles
 Voie verte
 Bande cyclable ou CVCB (Chaussée à Voie centrale Banalisée)
 CC (Marquage de la continuité cyclable avec picto vélo)
 Stabilisé (Sentiers et chemins)
 (Sentiers et chemins hors SDMA pour mémoire)



Fond de carte : Open Street Map

Connections au réseau cyclable intercommunal et régional



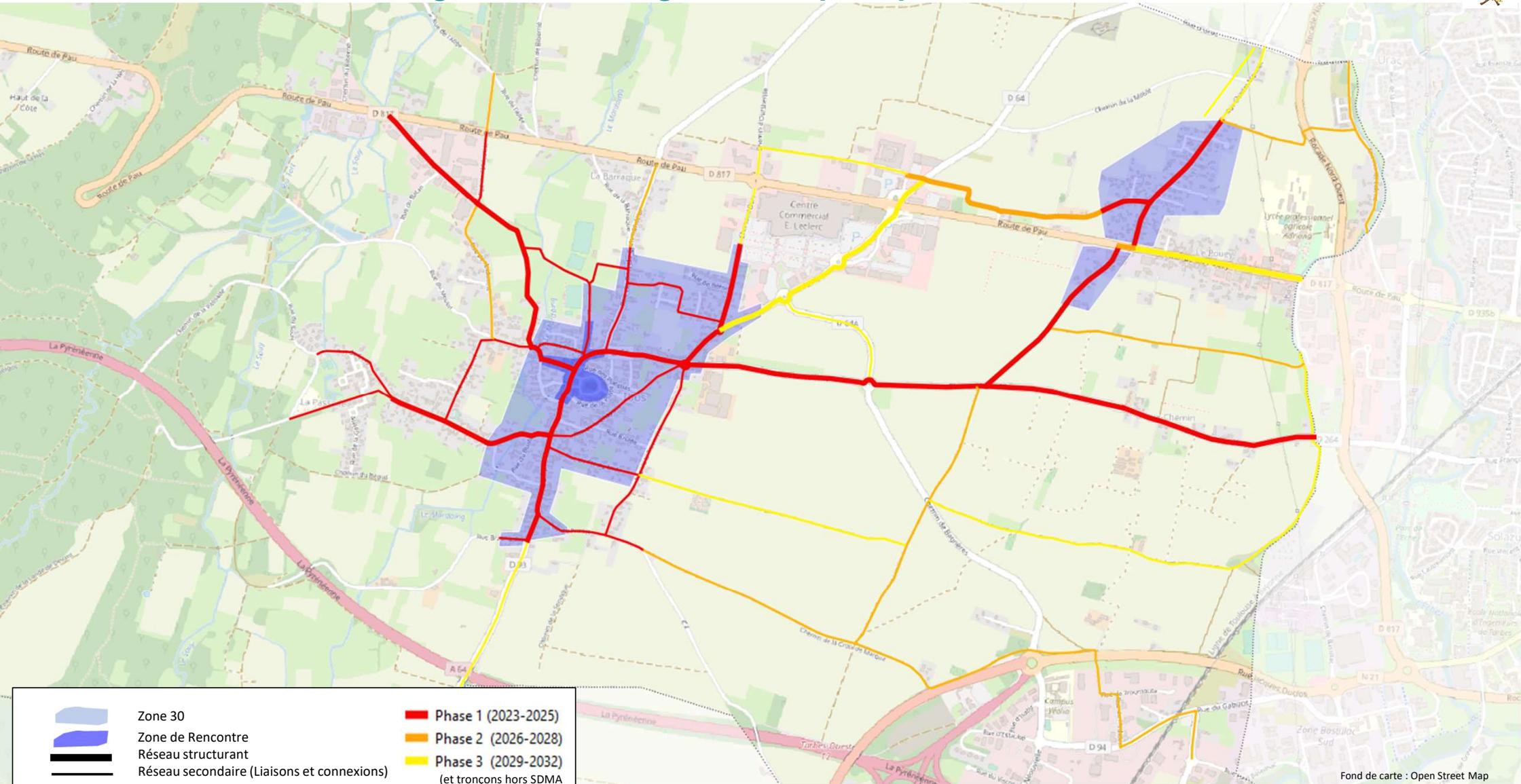
- Zone 30 (30 km/h) (Zone de Circulation Apaisée)
- Zone de Rencontre (20 km/h) (Zone de Circulation Apaisée)
- Réseau structurant
- Réseau secondaire (Liaisons et connexions)

Fond de carte : Open Street Map



- Type d'aménagements par tronçon**
- Zone 30 Zone 20 (Voie partagée)
 - Bande cyclable
 - Piste bidirectionnelle
 - CC (Marquage de la continuité cyclable avec picto vélo)
 - Pistes unidirectionnelles
 - CVCB (Chaussée à Voie centrale Banalisée)
 - Voie verte
 - Stabilisé (Sentiers et chemins)

Phasage des aménagements cyclo-pédestres



- Zone 30
- Zone de Rencontre
- Réseau structurant
- Réseau secondaire (Liaisons et connexions)

- Phase 1 (2023-2025)
- Phase 2 (2026-2028)
- Phase 3 (2029-2032)
(et tronçons hors SDMA pour mémoire)

Fond de carte : Open Street Map





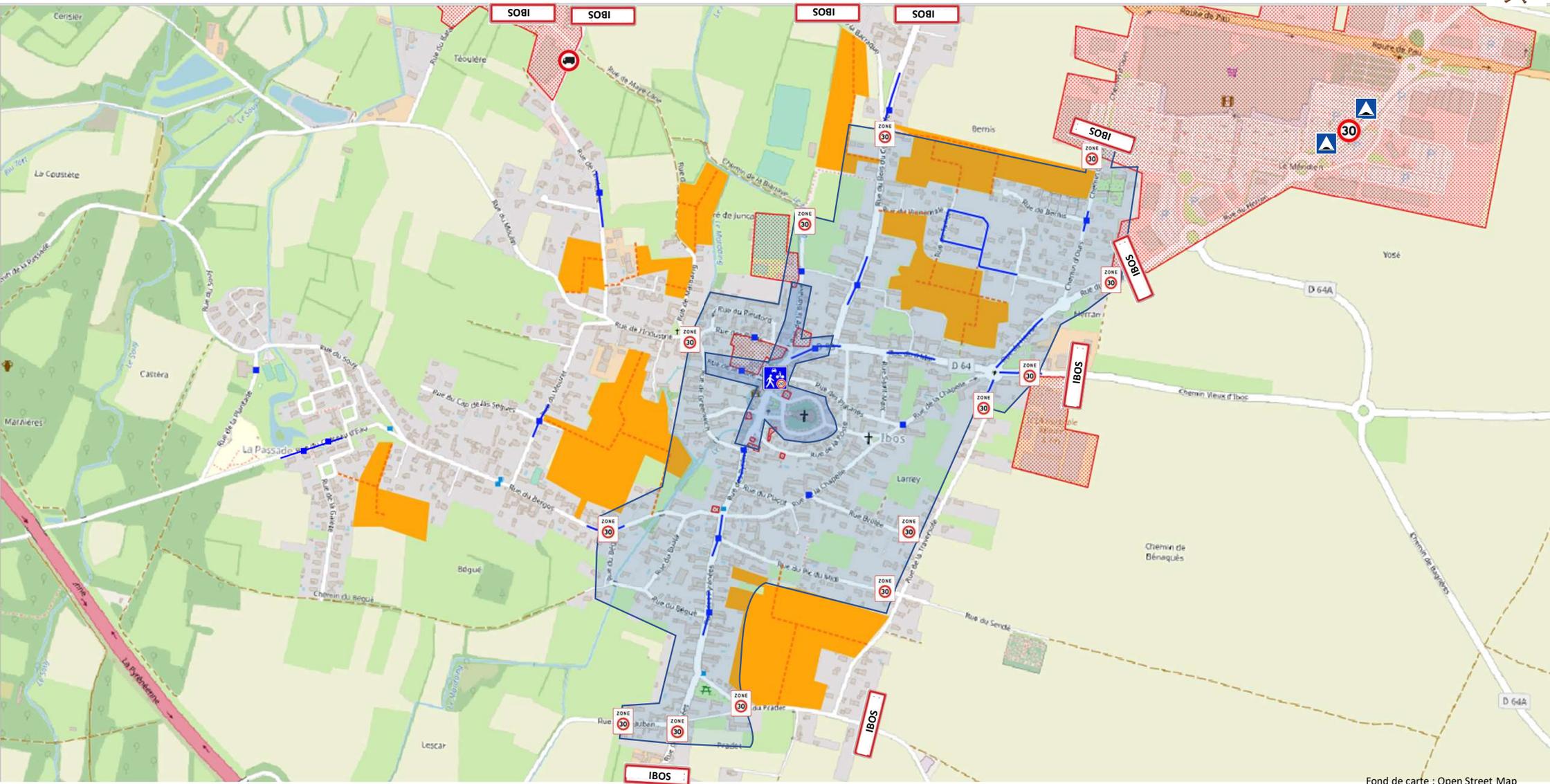
Focus centre-bourg

Préconisations d'aménagements





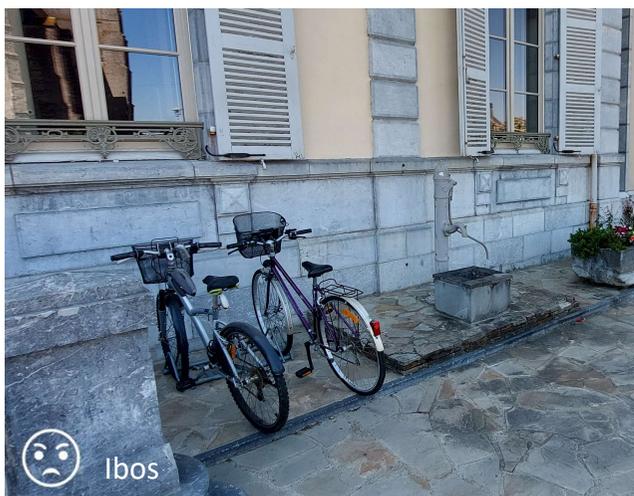
Création d'une Zone de Circulation Apaisée unifiée dans le bourg – Zone 30 en 2023 – Zone de Rencontre en 2025



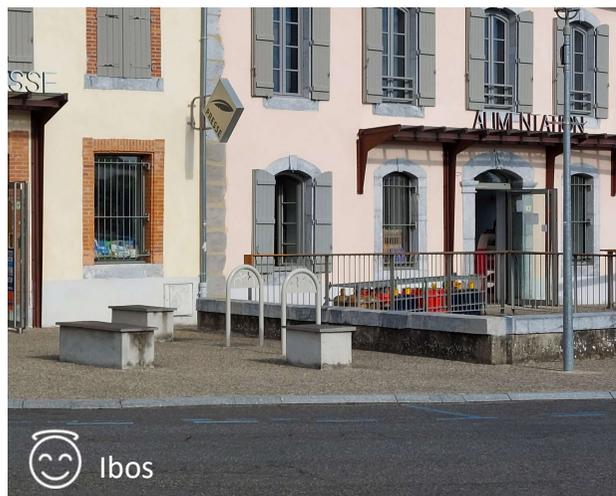
Fond de carte : Open Street Map



Préconisations concernant le stationnement cyclable à développer sur la commune



→ Pince-roues à proscrire (pas de sécurisation du cadre, voilage des roues et incompatible avec la sécurisation des VAE et à remplacer par des arceaux vélo permettant de sécuriser l'ensemble du vélo (roues et cadre)



→ Augmenter l'implantation d'arceaux vélo permettant de sécuriser l'ensemble du vélo (roues et cadre) sur l'espace public devant tous les lieux pouvant générer des déplacements à vélo (commerces, services, équipements...)